



Contrat d'affiliation du 12 décembre 2008 à la Caisse de prévoyance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)¹

Modification du 14 août 2018
Approuvée par le Conseil fédéral le 30 novembre 2018
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019

¹ FF **2009** 539, **2010** 8359. Le contrat d'affiliation et ses annexes (Règlement de prévoyance, SLA prestations, Règlement de liquidation partielle) peuvent être obtenus auprès de PUBLICA. Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch. Le règlement de prévoyance qui en fait partie est publié sous la forme d'un renvoi dans le RO (RO **2012** 887) et dans le RS **172.220.143.5**.

